



EPFL

PRIX WSP - CONSTRUCTION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÈGLEMENT DU PRIX WSP

Article 1

Afin de promouvoir la réflexion sur la réalisation de constructions compatibles avec le développement durable, la société WSP - BG Ingénieurs Conseils SA institue le prix WSP Construction et Développement Durable.

Article 2

Ce prix d'une valeur de CHF 2'500.- est destiné à récompenser l'auteur d'un projet de master en architecture apportant une contribution marquante à la conception de constructions ou d'aménagements répondant de façon particulière et innovante aux enjeux du développement durable et de la lutte contre le changement climatique.

Cela se traduit notamment par la conception d'ouvrages et d'aménagements :

- compatibles avec une société neutre en carbone mettant particulièrement en avant les principes de sobriété, de conception passive, bioclimatique et bas carbone
- adaptés et résilients aux changements climatiques intégrant par exemple le design biomimétique ou régénératif ou répondant aux enjeux d'artificialisation
- mettant en œuvre les principes d'économie circulaire et de gestion durable des ressources (matériaux, eau, déchets, biodiversité, etc.)
- développant des réflexions sur l'entier de leurs cycles de vie pour en limiter les impacts mais aussi créer de la valeur environnementale, sociale, et économique
- créant de nouveaux modes de vie, technologies ou modèles économiques favorisant l'atteinte de nos objectifs climatiques et de durabilité.

Il est décerné annuellement.

Article 3

L'auteur du projet de master transmet son dossier au jury s'il estime que celui-ci répond aux conditions d'attribution du prix. Il appartient au (à la) candidat(e) de présenter ses réflexions selon les critères définis à l'art. 2. Il (elle) justifiera sa position dans la lettre de présentation qui accompagnera son dossier de master transmis au jury. Seul(e)s pourront concourir des candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5.0 pour leur projet de master.

Article 4

Le prix est décerné au (à la) lauréat(e) lors de la cérémonie de remise des masters de l'EPFL. Un représentant de WSP - BG Ingénieurs Conseils SA participera à la remise du prix.

Article 5

Le jury sera composé de 3 membres au minimum, personnalités reconnues, dont au moins deux professeurs de l'EPFL, à l'exclusion de l'enseignant ou de l'un des enseignant(s) responsable(s) du travail de master du (de la) lauréat(e), et un représentant de WSP - BG Ingénieurs Conseils SA.

La décision est prise à la majorité simple. En cas d'égalité, la voix du représentant de WSP - BG Ingénieurs Conseils SA compte double.

L'organisation du jury et le suivi du processus de décision est de la responsabilité de l'EPFL:

Article 6

Si le jury estime qu'aucun projet ne répond de façon pertinente aux critères définis à l'art 2, le jury ne décernera pas de prix. En cas d'égalité, le prix sera partagé entre deux lauréats au maximum

Article 7

Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet de recours.

Article 8

Le présent règlement est valable jusqu'au 31 décembre 2023 et renouvelé tacitement d'année en année sauf interruption temporaire ou définitive de l'attribution du prix, selon préavis de neuf mois.

Pour WSP - BG Ingénieurs Conseils



Geoffrey Quintas Neves

Pour l'EPFL



VERSION	-	a	b
DOCUMENT	8903.02-RN67b/Ques		
DATE	26 juin 2023		
ELABORATION	Geoffrey Quintas Neves		
VISA	Geoffrey Quintas Neves		
COLLABORATION			
DISTRIBUTION	EPFL		
